

Campagne incivilités – Taille des haies

Nouvelle campagne contre les incivilités – La taille des haies



La zone de police du Pays de Herve débute sa nouvelle campagne contre les incivilités. Ce dernier trimestre de 2018 est consacré à la sensibilisation quant à la taille des haies et des plantations bordant les voiries.



Pas facile pour l'utilisateur de comprendre l'interdiction ou l'indication figurant sur le signal... Quant au piéton, il sera obligé d'emprunter la chaussée pour contourner l'accotement ainsi obstrué !

La sécheresse de cet été n'a pas empêché la majorité des haies de pousser...

Pour la sécurité de tous, pensez à la **taille annuelle** prévue dans notre règlement de police (art 17.1 et suivants).

Pour les agriculteurs, ne perdez pas de vue qu'un arrêté du Gouvernement Wallon interdit la taille entre le 01 avril et le 31 juillet, pour préserver les nids d'oiseaux... En effectuant la taille dès l'automne, vous pourrez donc aborder le printemps prochain sereinement...

A défaut d'entretien, votre inspecteur de quartier ou l'agent constatateur vous rappelleront vos obligations... Les amendes en la matière peuvent atteindre 350 euros ... Sans compter les frais de la taille effectuée par le personnel communal si la situation représente un danger trop important !

Ce serait dommage d'en arriver à une telle situation !

Merci de nous aider à maintenir un environnement agréable et sécurisé pour tous les usagers de la route, en particulier pour les usagers faibles !

Vous pouvez consulter le Règlement Général de Police sur notre site Internet www.police-paysdeherve.be rubrique « Questions » - « Règlement Général de Police », pages 15 -17.